

MAI 2012

JE NE VEUX PAS MOURIR AVANT MON HEURE

LA VIOLENCE DOMESTIQUE EN AFRIQUE DE L'OUEST





“ J'aimerais tout d'abord dire que l'appareil photo me donne la force et le courage de parler de ce problème qui est récurrent dans mon village. Ce problème de la violence n'est pas acceptable. Il n'est pas acceptable que les hommes battent les femmes. C'était avant, dans les temps anciens que les femmes pouvaient être traitées de la sorte. Mais ce n'est pas la meilleure manière de traiter une personne. Ceci n'est pas la façon dont les femmes doivent être traitées. Les temps changent, changeons aussi. ”

—GOZE MARTINE, CÔTE D'IVOIRE

La photo ci-dessus a été prise à l'occasion du projet *Global Crescendo* initié par l'IRC. Ce projet a donné l'occasion aux femmes de faire le récit de leur vie quotidienne au sein de leurs communautés respectives à partir de photos prises avec des appareils photos numériques. Ces photos ont été réalisées par une ivoirienne qui a tenu à les partager afin de montrer l'ampleur de la violence.

JE NE VEUX PAS MOURIR AVANT MON HEURE

LA VIOLENCE DOMESTIQUE EN AFRIQUE DE L'OUEST

TABLE DES MATIERES

3 RÉSUMÉ

5 INTRODUCTION

6 MÉTHODOLOGIE

7 LA VÉRITÉ QUE L'ON CACHE: L'AMPLEUR DU PROBLÈME

La forme de violence la plus répandue

Une pratique et non un incident

Souffrir en silence

10 DEPUIS LA SOURCE: LE POINT DE VUE DES FEMMES AU SUJET DE LA VIOLENCE DOMESTIQUE

Isolées et apeurées

La dépendance sociale et économique vis-à-vis de l'homme

Les impacts de la guerre sur la vie conjugale de la femme

13 LES SOLUTIONS À LA VIOLENCE: L'ÉCART ENTRE CE QUE LES FEMMES VEULENT ET LES SOLUTIONS PROPOSÉES

La loi et la femme: la police et la justice hors de portée

Le rôle clé de la communauté et le soutien familial

16 RECOMMANDATIONS

Reconnaître la violence domestique comme une question humanitaire

Accroître les financements pour réduire l'ampleur du problème

Développer des approches efficaces contre la violence domestique dans les situations de crises humanitaires.

Recommandations pour la Côte d'Ivoire, le Libéria et la Sierra Léone

22 ANNEXES

La Commission d'IRC sur la Violence Domestique: Biographies

Bibliographie

Notes de bas de page, Remerciements

Note sur le titre:

Les femmes avec qui la Commission a échangé au Libéria et en Sierra Léone ont témoigné de la sévérité et la menace mortelle des actes de violence qu'elles avaient vécues ou dont elles avaient été témoins. A Kenema, au Sierra Leone, une femme a dit avoir subi des violences de la part de son mari pendant plusieurs années et avoir vu plusieurs femmes tuées par leurs partenaires. Elle a dit à la Commission qu'elle voulait que la violence cesse avant qu'elle ne connaisse aussi le même sort. Elle a dit: "Je ne veux pas mourir avant mon heure."

Page de couverture: Une femme réfugiée au Libéria pour échapper aux violences politiques en Côte d'Ivoire en 2011.

Couverture arrière: Blama, Sierra Léone: des femmes accueillent les membres de la Commission avec des chants et danses lors de leur visite en mars 2012.

Page 2: Une femme avec ses enfants au Sierra Leone.

©2012 International Rescue Committee

122 E. 42nd Street, New York, NY 10168 | Rescue.org



RÉSUMÉ

La violence domestique représente l'une des plus sérieuses menaces au bien-être et à la santé de la femme. A l'échelle mondiale, environ une femme sur trois subira des violences au cours de sa vie, souvent de la part de son partenaire intime.¹ Le coût trop élevé de la violence sur les femmes, les communautés et le développement des nations, notamment ceux relevant d'un conflit, est inacceptable.

La violence domestique est un phénomène universel; la plupart des histoires relatées dans ce document et les résultats des recherches dans ce rapport peuvent se rapporter à n'importe quel pays. Trop souvent, l'état de subordination de la femme encourage le silence autour de la violence et empêche la femme de profiter des opportunités qui s'offrent à elles. Dans le cadre de ce rapport, l'IRC a décidé de s'adresser à l'Afrique de l'Ouest afin de montrer l'ampleur particulière que ce problème mondial prend dans les pays sortant d'un conflit, empêchant les femmes ainsi de jouer leur rôle dans l'instauration de la paix et la création de la prospérité. Les dégâts occasionnés par la guerre créent une situation particulièrement dangereuse pour les femmes que la communauté humanitaire ne peut plus ignorer.

L'IRC mène des programmes en faveur des femmes de l'Afrique de l'Ouest depuis plus d'une décennie² et a assisté à la transition précaire mais progressive vers la consolidation de la paix dans la région. Cependant, les femmes ne sont toujours pas à l'abri de la violence. Partout en Côte d'Ivoire, en Sierra Léone et au Liberia, malgré la fin officielle des guerres qui ont éclaté dans ces pays, les femmes continuent d'être intimidées, menacées et battues à une fréquence alarmante. Et même si la communauté humanitaire a souvent porté son attention sur les groupes armés, le premier danger pour une femme n'est pas un homme en armes ou une personne qui lui est étrangère mais plutôt son conjoint. Ce rapport a pour objectif d'attirer l'attention sur un problème qui empêche l'autonomisation de la femme dans une région où le leadership féminin est une nécessité.

La communauté internationale a commencé à ouvrir les yeux sur les menaces qui guettent les femmes et les jeunes filles en temps de guerre et dans la période post-crise. Alors que cette prise de conscience a permis l'élaboration de programmes cruciaux, les efforts en faveur de la sécurité des femmes et des jeunes filles se sont trop souvent axés sur le côté public de la violence, c'est-à-dire les risques que les femmes encourent hors du foyer.

Plus de 60% des survivantes d'agression assistées par l'IRC³ en Afrique de l'Ouest, demandent de l'aide à la suite de violences commises par leurs partenaires intimes. Il est temps pour la communauté humanitaire de s'attaquer à la violence qui se passe entre les quatre murs et faire en sorte que la paix soit aussi consolidée à l'intérieur des foyers dans les pays sortant de conflits.

“ Les derniers mots que je l'ai entendu dire étaient: «Je vais te tuer aujourd'hui», et les derniers mots que j'ai dit étaient: «s'il te plaît, à cause de nos enfants, ne me tue pas». Mais il continuait de dire qu'il allait me tuer, et puis j'ai perdu connaissance, et plus tard je me suis réveillée à l'hôpital et j'ai constaté qu'on m'avait mis une perfusion. ” —UNE FEMME À MONROVIA

Ce rapport préconise d'accorder une attention plus accrue sur la violence domestique qui constitue une violation «banale» des droits humains, destructrice mais qui reste souvent non-rapportée. Le rapport indique que les réponses apportées par les bailleurs tant au niveau de l'envergure des programmes et des approches utilisées, sont souvent en inadéquation avec les besoins exprimés par les femmes. Trop souvent, les faibles ressources allouées aux programmes traitent les violences faites aux femmes et aux jeunes filles comme un fait isolé qui nécessite des interventions discrètes pour soigner les blessures ou poursuivre les auteurs de ces violences.

Les femmes décrivent la violence comme un problème qui affecte leur vie sur une certaine durée, et les maintient dans la peur et les isole de leurs familles et amis et les rend dépendantes des hommes, qui sont les auteurs de violence. Elles souhaitent l'élaboration de programmes qui prennent en compte

Ce rapport présente la violence domestique comme un problème qui est peu pris en compte. Cependant il faut reconnaître que les femmes et les jeunes filles sont victimes de multiples formes de violence au quotidien qui sont ignorées et méconnues. Nous croyons que toutes les formes de violences faites aux femmes et aux jeunes filles; perpétrées à l'école, à la maison ou au cours de conflits; sont liées et découlent de toutes des discriminations fondées sur le genre et l'oppression des femmes. Bien que notre principal intérêt soit la trop grande ampleur de la violence domestique dans la région de l'Afrique de l'Ouest, cette violence n'est pas particulière à une région ou un continent de manière spécifique. La plupart des récits figurant dans ce rapport pourraient être vécus autant par des femmes de Minneapolis que par des femmes de Monrovia.

Ce rapport n'a pas seulement pour but d'attirer l'attention sur un problème qui a longtemps été négligé, mais aussi d'inspirer une nouvelle appréhension de la manière dont la violence sous toutes ses formes, empêche les femmes et les jeunes filles d'exploiter leur potentiel.

tous les aspects du problème. Elles souhaitent être en bonne santé physique et émotionnelle, financièrement indépendantes, que les communautés apportent un plus grand soutien en dénonçant la violence ; elles souhaitent aussi bénéficier d'une plus grande sécurité à travers la police, les chefs traditionnels ou les associations de femmes.

Les bailleurs et les agences humanitaires pourraient répondre aux besoins des femmes en commençant par reconnaître la violence domestique comme une question humanitaire. La violence perpétrée par les maris ou les partenaires ne doit pas être perçue comme un problème d'ordre privé qui ne peut être réglé que dans des contextes stables. Ce rapport montre qu'il y a des opportunités pendant et après la guerre qui doivent être saisies pour protéger les femmes et encourager leur autonomisation en dehors et à l'intérieur du foyer.

Ensuite, il y a besoin d'accroître les financements des programmes, menés par les femmes et les survivantes, qui sont axés sur la prévention de toutes les formes de violences faites aux femmes y compris la violence domestique. La violence domestique est un problème qui a été longtemps négligé dans la panoplie des questions humanitaires, en partie parce que les

financements des programmes de lutte contre les violences se font rares.

Enfin, les bailleurs, le système des Nations Unies et les ONG doivent développer des approches pour lutter contre les violences qui répondent bien aux besoins des femmes et qui sont efficaces dans les situations de crises humanitaires. Nous, dans la communauté internationale, nous sommes engagés à reconstruire les pays et à créer des sociétés plus saines, et pour cela nous devons prendre en compte la violence domestique en Afrique de l'Ouest et dans le monde entier.

Ce rapport de l'IRC se fonde non seulement sur les programmes et recherches menés depuis une décennie s'adressant aux femmes au Liberia, en Sierra Leone et en Côte d'Ivoire, mais aussi sur les visites de terrain effectuées par la Commission sur la Violence Domestique (Commission établie par l'IRC) dans la région en mars 2012. Au cours de ces visites, nous avons rencontré des femmes libériennes et sierra léonaises pour les entendre personnellement sur les impacts de la violence sur leurs vies. Nous avons en outre eu un entretien avec la Présidente Ellen Johnson Sirleaf, la Première Dame de la Sierra Leone Sia Nyama Koroma, des membres du gouvernement, des chefs traditionnels et des femmes influentes dans la société civile. Nous avons eu des rencontres avec des membres de l'équipe de l'IRC et une représentante du gouvernement de la Côte d'Ivoire.

Nous avons espoir de porter loin la voix des millions de femmes vivant en Afrique de l'Ouest qui en dépit des obstacles énormes, ne cessent de se battre pour améliorer leurs conditions de vie ainsi que celles de leurs familles et leurs communautés. Nos vifs remerciements vont aux nombreuses femmes en Côte d'Ivoire, en Sierra Leone et au Libéria qui ont donné de leur temps pour nous rencontrer, ont partagé leurs histoires, et qui nous ont aidés à comprendre comment la communauté internationale peut leur venir en aide de manière plus efficace. ■

Chacun doit pouvoir se sentir en sécurité chez, soi c'est pourquoi l'IRC considère la lutte contre la violence domestique comme une responsabilité humanitaire essentielle.

— **GEORGE RUPP**, Président de l'IRC

INTRODUCTION

Depuis plus d'une décennie, l'IRC a mis au cœur de ses actions en faveur de la reconstruction de la paix et la gestion des conséquences des conflits, la lutte contre les violences faites aux femmes.

Au cours de la dernière décennie, des dizaines de milliers de femmes se sont adressées à nous après avoir été victimes d'agressions, de coups et blessures, d'abus et violences sexuelles, généralement par un être cher, un partenaire intime ou leurs conjoints et non par une personne étrangère.

La violence domestique constitue l'un des problèmes les plus urgents, les plus répandus, en matière de protection des femmes en Afrique de l'Ouest et pourtant elle ne représente pas une priorité pour la communauté humanitaire à travers les bailleurs, les ONG et les agences des Nations Unies. Trop souvent, elle a été considérée comme un problème culturel banal qui est soit trop complexe ou pas assez grave pour requérir une attention immédiate dans les pays en reconstruction après la guerre. Le fait que ce type de violence se passe derrière des portes closes accentue l'inaction au nom du principe de la «non-ingérence» dans la vie privée.

Ces dernières années, des groupes de défense des droits de la femme et les ONG ont réussi à attirer l'attention sur les violences faites aux femmes au cours des conflits, amenant ainsi la communauté internationale à se pencher sur certaines des pires atrocités commises au cours de la guerre. Bien que ces actions soient très importantes dans la lutte contre les horreurs vécues par les femmes en temps de guerre, il faut aussi briser le silence sur les atrocités de la violence domestique. L'attention sur les impacts de la guerre sur les femmes a toujours porté sur la face publique de la violence en oubliant les risques pour les femmes dans la sphère privée, c'est-à-dire la maison.

Cependant, si la communauté humanitaire continue d'ignorer ce qui est toujours considéré comme un problème d'ordre privé, elle échouera à faire face à l'une des questions de santé publique les plus importantes et un des premiers freins à l'autonomisation de la femme dans les sociétés d'après-guerre. Les dirigeants mondiaux disent que les femmes sont des 'investissements intelligents', la réponse aux questions du développement, de la santé et de la sécurité des personnes pauvres dans les pays déchirés par les conflits. Mais si les femmes doivent apporter leur immense potentiel dans la reconstruction

des communautés plus stables et plus pacifiques, elles doivent d'abord se sentir en sécurité à la fois à l'extérieur et à l'intérieur de la maison.

Ce rapport présente une analyse de l'ampleur et de l'impact de la violence domestique en Afrique de l'Ouest et de l'efficacité des actions déployées. Il permet aux survivantes de s'exprimer, de faire ressortir leurs besoins et leurs désirs réels pour trouver des solutions efficaces — un problème qui les empêche de saisir les opportunités que leur offre le retour de la paix. L'isolement, la dépendance et la peur engendrés par la violence empêchent la participation active des femmes à la vie politique, économique et sociale de leurs communautés. Les solutions qui existent sont soit insuffisantes soit en inadéquation avec les besoins exprimés par les femmes elles-mêmes.

Les femmes d'Afrique de l'Ouest méritent d'avoir un futur meilleur. Les bailleurs, les gouvernements et le système des Nations Unies peuvent soutenir l'avènement d'un futur meilleur pour ces femmes en commençant par reconnaître la violence domestique comme un problème humanitaire qui commande une réponse humanitaire directe en termes de prise en charge et d'allocation de ressources. Ce rapport apporte des recommandations sur la manière de procéder et indique les solutions que les femmes estiment être les plus efficaces et qui nécessitent plus d'investissements de la part des bailleurs. ■

LA VIOLENCE DOMESTIQUE EST UN PROBLÈME UNIVERSEL: LA PRÉVALENCE DANS LE MONDE

71% Ethiopie^a

53% Bangladesh^a

37% Brésil^a

36% Etats-Unis d'Amérique^b

15% Japon^a

^a Garcia-Moreno, Jansen, Heise, & Watts, 2005. A noter que ces statistiques proviennent d'une province, une ville ou district dans chaque pays.

^b Black et al., 2011

MÉTHODOLOGIE

Dans ce rapport, la violence domestique est définie comme tout acte de violence physique, sexuelle ou psychologique perpétré à l'encontre d'une femme par son partenaire intime, qu'ils vivent ensemble sous le même toit ou non. La violence domestique inclut la privation d'argent pour les besoins de première nécessité, les comportements dominants tels que la restriction de la mobilité de la femme ou la fréquentation de ses amis et de sa famille. Cette définition se rapproche de celle de l'Étude multipays de l'Organisation mondiale de la santé sur la santé des femmes et les violences domestiques à l'égard des femmes.

Ce rapport fait la synthèse d'informations recueillies à partir de trois sources principales:

Les données relatives à la fourniture de services de l'IRC

IRC fournit des services psychosociaux et de soins de santé aux survivantes des violences en Côte d'Ivoire, au Libéria et en Sierra Leone. Par la prestation des services, nous recueillons des informations sur l'âge, le type de violence, l'agresseur et les services requis et fournis. La première limite de ces données est qu'elles représentent seulement les données fournies par l'IRC. Elles ne font pas cas de la prévalence de la violence domestique. Cependant, d'autres études telles que celles de la Côte d'Ivoire et les autres études sur la violence domestique parlent effectivement de la prévalence de la question et fournissent le contexte approprié pour les données de l'IRC.

Une étude qualitative: La perception des femmes sur les violences perpétrées par le partenaire intime en Afrique de l'Ouest (Horn, 2011)

L'IRC a demandé une étude pour recueillir des renseignements détaillés sur l'opinion des femmes sur la violence domestique à travers des entretiens individuels et de groupe au Libéria (Voinjama et Monrovia) et en Sierra Leone (Freetown et Kailahun). Nous avons recouru à la méthode d'échantillonnage dirigé, les femmes ont été sélectionnées en fonction de

l'âge, du milieu (urbain, rural) et du statut matrimonial. Une limitation est que même si les femmes variaient au niveau des caractères personnels, elles ne sont pas représentatives de toutes les femmes vivant au Libéria et en Sierra Leone. Néanmoins, les résultats nous donnent des informations détaillées sur diverses expériences, ce qui nous fournit une base solide pour comprendre la violence domestique dans ces contextes.

Enquête auprès des ménages: Les violences basées sur le genre (VBG) en Côte d'Ivoire (Hossain, Zimmerman, Kiss & Watts, 2010)

L'IRC en partenariat avec la *London School of Hygiene and Tropical Medicine*, a conduit une évaluation randomisée des impacts d'une initiative de prévention dans les zones rurales de Côte d'Ivoire. En 2008, la *London School* a conduit une enquête auprès des ménages sur la prévalence et les attitudes à l'égard de la violence contre les hommes et les femmes. Les ménages ont été choisis au hasard au sein de 12 communautés. Au total, 1419 femmes et 1265 hommes ont participé à l'enquête. La taille importante des échantillons accroît notre confiance dans le fait qu'il est assez représentatif et nous permet de généraliser les résultats sur les populations plus importantes dans ces communautés. ■

LA VERITE QUE L'ON CACHE: L'AMPLEUR DU PROBLEME

La violence domestique reste largement ignorée, très courante et fait partie du cycle de violence qui a un effet dévastateur sur les femmes.

Il est important de comprendre la nature et l'impact de la violence domestique afin de mieux axer les priorités des bailleurs et des gouvernements et concevoir des réponses appropriées et efficaces. Considérant que le viol qui est utilisé comme arme de guerre attire à juste titre l'attention et l'action publique, la violence domestique, quoique plus répandue et très destructrice, continue d'échapper aux yeux de l'opinion publique. L'un des principaux obstacles à la fin de la violence domestique reste le déni. La première tâche; peut-être la plus difficile; est de surmonter l'indifférence et permettre de ne plus percevoir la violence domestique comme un fait banal mais plutôt comme une violation inacceptable des droits de la femme.

La forme de violence la plus répandue

La violence domestique est très répandue. Six femmes sur dix victimes de violence qui ont recours aux services d'assistance de l'IRC déclarent avoir été victimes de violence de la part de leur conjoint ou époux.⁴

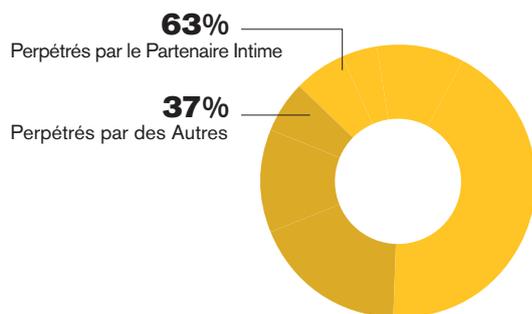
Les statistiques de l'IRC montrent que la violence perpétrée par le partenaire peut prendre diverses formes et que les femmes sont victimes de plusieurs types de violence dans leur ménage. Tandis que la violence physique est la plus citée, les femmes sollicitent de l'aide quand leur conjoint leur refuse les ressources économiques nécessaires pour leurs besoins primaires. Souvent, les hommes limitent l'accès des femmes à la nourriture ou leur refusent la possession d'argent pour l'achat de médicaments pour les enfants ou les frais de scolarité des enfants. Il va sans dire, que les abus sexuels

et psychologiques figurent en bonne place dans les violences domestiques.

Une femme ne se sent pas en sécurité dans sa maison à la fois en temps de paix et de conflit en Afrique de l'Ouest. Une étude de l'IRC a été menée en Côte d'Ivoire en 2008; en pleine crise, avec la présence des forces rebelles, des barrages de contrôle et un pays très divisé. Cette étude a montré qu'une femme sur quatre avait été battue ou violentée par son conjoint rien tout juste en 2008. 47% des femmes ont déclaré avoir été victimes de violence de la part de leur conjoint au cours de leur vie.⁵ En 2011, pendant la vague de violence post-électorale, les prestataires de services appuyés par l'IRC ont aussi noté une hausse des cas de violence domestique.⁶ Les femmes étaient battues à coups de poings et de pied, giflées, trainées, étranglées et brûlées par leurs maris ou petits amis tandis que peu d'organisations ont dénoncé ces faits.

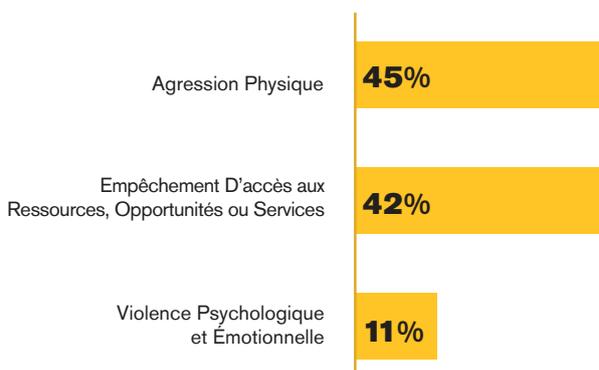
Vu les idées déjà établies sur la prévalence universelle de la violence domestique, le silence qui l'entoure en temps de guerre et dans la période post-crise est paradoxale. Depuis les années 1990, les théoriciens et les praticiens ont constitué une base de recherche qui a permis aux bailleurs et gouvernements de mieux comprendre la nature et l'ampleur de ce type de violence.⁷ Tandis que la majorité de ces études a été menée dans les pays développés et les pays en voie de développement, toutes en sont arrivées aux mêmes conclusions: les femmes risquent de subir des violences perpétrées plus par leurs partenaires que par une personne étrangère.⁸

CHIFFRES DES CAS DE VIOLENCE SIGNALÉS



Système de gestion des données sur les violences basées sur le genre (GBV IMS)

TYPES DE VIOLENCE DOMESTIQUE



L'AMPLEUR DU PROBLEME (continu)

“ La violence représente un plus grand risque que le cancer, le paludisme et les accidents de la route combinés chez les femmes âgées de 15 à 49 ans. ”

— HEISE, L. L., PITANGUY, J. & GERMAIN, A. (1994)

Une pratique et non un incident

La violence domestique n'est pas un incident isolé. La peur, les menaces et la violence physique sont utilisées pour contrôler les actions et les comportements de la partenaire, ce qui brise leur estime et leur confiance en soi et les isolent des réseaux de soutien. La violence peut commencer par des insultes ou des actes de violence physique occasionnelles; une gifle ou un rudolement; et avec le temps dégénérer vers des formes plus graves comme l'étranglement, les brûlures et les coups de pieds qui mettent la vie de la femme en péril.

La violence domestique est une pratique avérée, cependant il y a de nombreuses occasions d'en empêcher la répétition après un premier incident. Plus de deux tiers des survivantes de violence domestique en Côte d'Ivoire, au Libéria et en Sierra Leone qui ont recouru aux services de soutien de l'IRC depuis 2010 ont déclaré avoir été victimes de violences au moins une fois après le premier incident de la part du même partenaire. 53% de ces survivantes ont reçu des soins médicaux.⁹ Chaque cas d'abus rapporté par une survivante offre l'occasion d'intervenir et mettre fin à la violence avant qu'elle ne dégénère.

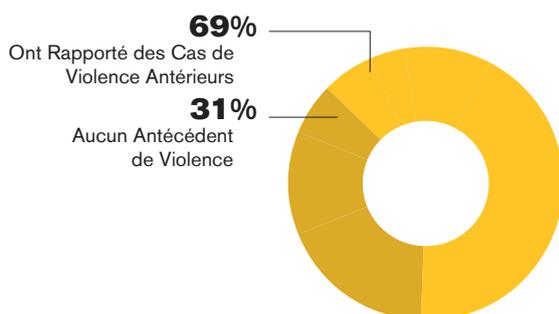
Les services pour les survivantes s'avèrent donc des instruments nécessaires pour empêcher l'escalade de la

violence. Malheureusement, les approches humanitaires actuelles n'insistent pas sur l'importance de ces services en tant que mesure de prévention. La plupart des lignes directrices et des modèles utilisés dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes dans les contextes de crises humanitaires font une distinction claire entre "prévention" et "réponse". La prévention étant comprise comme le fait d'empêcher un acte spécifique de violence avant qu'il n'arrive.

Cependant une telle définition n'est pas conforme avec la façon réelle dont la femme fait l'expérience de la violence. La violence n'est pas un acte isolé, c'est une pratique avérée. Alors, le débat entre 'avant' ou 'après' importe peu dans la prévention de la violence. Il faudrait plutôt faire attention à l'ampleur et les formes de violence qui pourraient se produire au fil du temps et le rôle des services fournis dans la réduction des risques de renouvellement de la violence.

Récemment, les bailleurs et les ONG avaient pour tendance d'accorder plus d'attention à la prévention. La réponse est de plus en plus rejetée car perçue comme une solution de fortune qui se contente de traiter le problème. Le rejet de cette approche réduit les ressources allouées aux programmes en faveur des femmes et rend la lutte contre la violence peu efficace. S'il est admis que la violence est constante et non ponctuelle, il faudra alors donner une nouvelle orientation de la stratégie de la prévention. Il faut une meilleure compréhension et insertion des efforts de prévention au niveau primaire, secondaire et tertiaire dans les programmes. Les modèles de prévention en matière de santé publique sont des points de départ indispensables dans l'approche de cette question lors de crises humanitaires.

SURVIVANTES QUI ONT SIGNALÉ PLUS D'UN CAS DE VIOLENCE DOMESTIQUE COMMISE PAR LE MEME CONJOINT



Système de gestion des données sur les violences basées sur le genre (GBV IMS)

PREVENTION DE LA VIOLENCE



Souffrir en silence

Des études globales¹⁰ confirment que toutes les formes de violence faites aux femmes sont beaucoup trop peu signalées par les survivantes, la violence domestique ne fait pas exception. Celles qui parviennent à les signaler, ne les révèlent qu'à un nombre très restreint d'amis et de membres de la famille. Encore moins nombreuses sont les survivantes qui déclarent les cas de violence à la police, ou au personnel de santé. Les barrières les plus fréquemment citées sont la stigmatisation ; la peur et le sentiment de honte qui empêchent les femmes de parler des violences qu'elles subissent. La stigmatisation liée à la violence domestique conduit la victime à s'isoler de ses amis et de sa famille. Du coup, elle se coupe du premier et souvent même de son seul soutien. Dans les régions comme l'Afrique de l'Ouest où les services de base sont généralement déficients, les survivantes voient peu de raisons de signaler les cas de violence vu qu'il n'y a pas de services d'assistance disponibles.

Le silence omniprésent qui entoure la violence domestique a deux implications majeures. Premièrement, Il est permis de supposer que la violence domestique est très fréquente mais trop peu signalée. Deuxièmement, les organisations de lutte contre la violence domestique devraient considérer les communautés (les amis et la famille de la survivante) comme le premier maillon de la chaîne de protection de la femme et son accès aux ressources pour éviter de nouveaux actes de violence. ■

La violence domestique ne se résume pas à l'agression physique de la femme. C'est une attaque contre toute sa personne: sa dignité, son estime de soi, son plein droit à jouir de sa qualité de personne humaine à part entière.

— **DIPAK NAKER**

Co-fondateur et Co-directeur de
Raising Voices, Ouganda

LE COÛT ANNUEL DE LA VIOLENCE DOMESTIQUE

Etats-Unis **\$8,3 milliards^c**

Royaume-Uni **\$36 milliards^d**

Afrique de l'Ouest **Inconnu**

Il n'y a pas une règle standard de calcul du coût de la violence domestique pour les sociétés. Des estimations faites aux Etats-Unis, ont été faites à partir des frais médicaux et le nombre de jours d'incapacité de travail uniquement, tandis que des études faites au Royaume-Uni ont pris en compte les coûts humains et psychologiques. Même les estimations les plus prudentes montrent que le coût est significatif.

^c Max, Rice, Finkelstein, Bardwell & Leadbetter, 2004

^d Walby, 2009

DEPUIS LA SOURCE:

LE POINT DE VUE DES FEMMES AU SUJET DE LA VIOLENCE DOMESTIQUE

Alors que des études ont analysé les points de vue des femmes au sujet de la violence domestique, très peu en revanche ont été menées dans des régions qui sortaient de crise. Des entretiens conduits par l'IRC auprès de femmes à travers le Libéria et la Sierra Leone montrent que des actions pour le respect, la dignité et la sécurité contre une immensité de difficultés et de destructions sont en cours.

Les femmes nous ont rapporté que la guerre et ses suites ont accru le sentiment de peur, l'isolement social et les difficultés financières. Le point de vue des femmes sur la violence domestique apporte à la communauté humanitaire une compréhension plus réaliste et pratique sur la façon de lutter contre la violence domestique et constitue un guide essentiel dans le cadre de l'élaboration de stratégies de développement communautaire et des politiques publiques. Par ailleurs, ces avis de femmes fournissent des conclusions importantes quant au fait que les programmes qui encouragent l'autonomisation et l'égalité pourraient échouer si ces programmes ne prennent pas en compte le fait que le manque d'autonomisation commence dans le foyer.

Le sentiment d'isolement et de peur

Alors que l'on juge de la gravité de la violence domestique à partir des blessures physiques, les femmes au Libéria et en Sierra Leone insistent sur le fait que l'un des pires effets de la violence domestique est le climat de peur et d'isolement qui s'installe. Elles ont déclaré que plus que les coupures et les contusions, les cicatrices les plus profondes sont généralement les moins visibles. Elles ont, en outre, cité d'autres effets tels le sentiment de honte, d'humiliation, d'avalissement, d'aliénation et la crainte d'être jugée de mauvaise mère ou de mauvaise épouse.

Vos amies auront peur de vous parce que votre mari a l'habitude de vous battre... Vous vous isolez de vos amies. Lorsque vous vous rendez chez vos amies, votre mari les accuse de vous 'donner des petits amis'... Et vos amies vont vous fuir et ils diront, 'il te bat, nous ne voulons pas qu'il nous batte aussi!'

—UNE FEMME VIVANT À KAILAHUN

TYPES DE VIOLENCE SIGNALÉS À L'IRC

- › Coups de poings, poussées
- › Poussée dans un plan d'eau
- › Tabassage pendant la grossesse
- › Blessures à la tête et perte de doigts suite à des coups de machette
- › Séquestration et la mise à feu de la pièce

Service de gestion des données sur les violences basées sur le genre (GBV IMS)

Malheureusement, cet isolement arrive au moment où les survivantes ont le plus besoin de leurs amis et parents. Ceci parce qu'en général, les femmes ne parlent des cas d'agression en premier lieu qu'à un cercle très restreint de personnes de confiance. Ainsi, l'isolement devient un obstacle à la recherche d'aide.

Fait tout aussi important, l'isolement empêche la participation des femmes aux activités sociales, économiques et communautaires. Les bailleurs et les ONG ont félicité le potentiel des femmes dans la reconstruction des pays détruits par la guerre, à relancer l'économie et apporter la stabilité dans le foyer et au sein de la communauté. Cependant, tant que l'on ne s'attaque pas à l'impact que la violence domestique a sur le leadership des femmes, ce potentiel demeurera largement insatisfait.

Certains vous diront que vous accéderez à l'autonomisation si vous avez de l'argent. Vous leur tiendrez tête. Ils ne veulent pas que nous gagnions de l'argent ; ils veulent que nous dépendions d'eux pour tout. Même pour le savon, vous ne pouvez faire de lessive que s'il vous en donne. C'est cela qu'ils veulent. —UNE FEMME VIVANT À KAILAHUN



Une activiste membre d'un groupe de femmes soutenu par l'IRC, West Point, Monrovia

La dépendance économique et sociale de la femme vis-à-vis de l'homme

Dans une relation, l'argent est souvent un instrument de contrôle et les femmes citent souvent la dépendance financière comme une des raisons principales pour lesquelles elles ne peuvent pas quitter leurs conjoints. L'impact de l'abus économique infligé aux femmes ne peut être surestimé. Souvent les hommes refusent de donner de l'argent pour leurs besoins primaires et quand les femmes demandent de l'aide afin de couvrir les besoins du ménage, cette demande peut causer des disputes violentes et sont souvent utilisées comme motif de violence physique.

Lorsque vous dépendez totalement de l'homme, vous ne pouvez pas le quitter. Il peut vous faire tout ce qu'il veut. Tu es obligée de rester parce que tu dépends de lui. C'est la raison pour laquelle certaines femmes restent dans leurs foyers jusqu'à ce qu'elles se fassent tuer. —UNE FEMME VIVANT À VOINJAMA

Des opportunités économiques plus accrues sont considérées par les femmes comme étant l'intervention la plus importante et la plus souhaitée pour lutter contre la violence domestique. Même si une femme choisit de rester avec son conjoint, le fait de gagner de l'argent par elle-même lui permet d'avoir un sentiment de contrôle et une meilleure gestion de sa famille et sa maison, en particulier si le partenaire refuse ou n'est pas capable de lui apporter le soutien financier.

Les initiatives économiques en faveur de la femme ne représentent pas une perte pour les bailleurs. Il y a beaucoup d'avantages à investir dans les femmes. Elles dépensent l'argent de manière plus sage. Des revenus plus accrus pour la femme favorisent une meilleure santé pour leur famille, les femmes sont des novatrices qui renforcent les économies. Alors que les initiatives de micro finance, de plan d'épargne et de créations de petites activités en faveur des femmes ne manquent pas, peu de praticiens qui s'intéressent aux initiatives économiques en faveur des femmes estiment que la violence domestique est un problème auquel il faut faire face ou une question importante à inscrire dans les objectifs des programmes. Dans le contexte particulier des crises humanitaires, les programmes économiques intègrent rarement des réponses à la violence domestique qui pourraient permettre aux femmes d'avoir le contrôle sur leur argent.

L'IRC n'a pas cessé d'entendre des récits sur la violence domestique qui constitue un véritable frein à la capacité des femmes à profiter des opportunités économiques. Soit les partenaires exercent la violence sur elles pour s'accaparer des ressources de la femme, soit les impacts de la violence domestique sont si débilants que les femmes sont incapables de garder leurs emplois ou leurs petites entreprises.

'Si je fais des affaires et je me sens mal, je dois me faire traiter, alors j'abandonne mon activité quelques jours. Certaines d'entre nous vendent des marchandises périssables, et s'il me bat à un moment où j'ai des marchandises périssables, je perds tout. Et quelquefois, c'est fini, j'arrête carrément l'activité'.
—UNE FEMME VIVANT À KAILAHUN

La violence domestique épuise la capacité des femmes de contrôler les ressources. Notons que les programmes d'aide essaient de promouvoir les capacités des femmes. En s'attaquant à la violence domestique, la communauté humanitaire tirera de grands profits non seulement en termes de bien-être pour la femme elle-même mais aussi en termes d'autonomisation économique des femmes.

Les impacts de la guerre sur la vie conjugale des femmes

L'IRC de par ses expériences, a montré que les conflits accroissent la vulnérabilité des femmes face à la violence. Dans leur tentative de mieux comprendre cette connexion, les chercheurs ont découvert que

LE POINT DE VUE DES FEMMES (continu)

la relation entre violence et guerre est complexe. De nombreuses études ont essayé d'y répondre en se concentrant sur la perpétration, en voulant savoir si les dynamiques de la guerre ou les effets traumatisant poussent les hommes à commettre plus de violence.¹¹ Et alors que l'on recueille très souvent les opinions des femmes sur les conséquences de la violence, elles sont étonnamment absentes des débats sur les motifs des auteurs de violence ou des recherches sur les vécus de guerre plus généralement. Ainsi l'IRC a décidé de recueillir les perceptions des femmes sur l'impact de la guerre, sur le comportement de leurs conjoints et sur leurs propres vies.

Cette étude a révélé un constat impressionnant: malgré les opinions divergentes sur les effets de la guerre sur les hommes, toutes les femmes étaient d'avis que la guerre a profondément changé leurs rôles en tant que femme. Les rôles attribués à chaque sexe ont changé de manière significative, les femmes ont assumé de plus en plus de responsabilités en tant que chefs de famille et principaux soutiens de famille pendant la période de guerre avec des initiatives d'autonomisation accrue après la guerre.

Avant la guerre, les femmes attendaient et dépendaient entièrement des hommes pour tout, mais après la crise, nous savons faire des choses qui nous permettent de ne plus dépendre des hommes, et cela nous aide aussi. Nous avons des activités: le potager, la fabrication de savon, la teinture, la couture, qui nous permettent d'être autonomes, parce que nous ne demandons plus à nos hommes de l'argent pour la nourriture. L'argent est la réponse à tout. Avant, ils avaient le contrôle sur nous, mais maintenant, nous gagnons notre propre argent. Nous pouvons prendre nos propres décisions avec l'argent que nous avons. —UNE FEMME VIVANT À VOINJAMA

C'est la guerre qui a fait changer les femmes. Certaines étaient réfugiées dans d'autres pays et ont vu d'autres femmes s'investir dans des activités lucratives. Certaines ont été obligées de faire des activités économiques pour s'occuper de leurs familles. Elles en ont vu les bienfaits et les bénéfices et ont décidé de continuer. Si tu ne vendais pas pendant la guerre, comment allais-tu nourrir ta famille? Tu n'aurais pas eu à manger.

—UNE FEMME DE MONROVIA

Les conjoints des femmes n'avaient pas une réaction précise sur ces nouveaux rôles des femmes. De nombreuses femmes ont été confrontées à de violentes réactions de la part de leurs partenaires quand elles avaient du succès ou étaient même perçues par ces derniers comme une menace. D'un autre côté, certaines femmes ont vu leur indépendance financière ainsi que le soutien de la communauté en faveur du respect des droits de la femme comme une force puissante qui aide à réduire la tolérance de la violence domestique.

Lorsque la voix des femmes se fait entendre, une chose devient claire: la guerre change les rôles de la femme dans le foyer, la communauté et au niveau économique. Elles mettent à profit ces opportunités de croissance. Tandis qu'un changement en faveur de l'égalité de la femme pourrait provoquer une réaction négative, les femmes ne pensent pas que de telles menaces soient inévitables ou justifient le ralentissement du changement. Les bailleurs pourraient profiter de l'énorme potentiel qu'offre cette phase de bouleversements en mettant en place des programmes en faveur des femmes qui ont pour objectif la transformation des attitudes qui empêchent les femmes de saisir de nouvelles opportunités.

Il est évident que la guerre cause de nombreux dégâts. Cependant, elle peut avoir un effet inattendu en offrant des opportunités en matière de leadership chez les femmes. ■

Les femmes ont le pouvoir d'apporter les changements au sein de la communauté. Toutefois, la violence qu'elles subissent dans le foyer les dépouille de leur force, leur santé et leur capacité à participer activement aux efforts humanitaires à travers le monde.

— **HEIDI LEHMANN**, Directrice de l'Unité technique de Protection et Autonomisation de la femme à l'IRC.

DEPUIS LA SOURCE:

L'ÉCART ENTRE CE QUE LES FEMMES VEULENT ET LES SOLUTIONS PROPOSÉES



Le personnel de l'IRC conseille les survivantes et leurs familles. Freetown, Sierra Leone.

La femme voit très peu de moyens de s'en sortir lorsque l'auteur de violence vit sous le même toit, est aussi le principal soutien financier et la domine. Alors que la plupart des pays développés ou des pays stables ont mis en place un réseau de services spécialisés pour les femmes victimes de violence domestique (numéros verts, foyers d'accueil, groupes de soutiens...), en Afrique de l'Ouest, peu de tout cela n'existe. Vu la rareté des ressources en général, les bailleurs et les gouvernements ont souvent alloué les ressources à la lutte contre l'impunité avec un accent sur la condamnation des auteurs. Cependant, sans des services d'assistance et de sécurité, de tels efforts semblent être insuffisants pour les survivantes. Les femmes d'Afrique de l'Ouest affirment que le fait d'emprisonner leurs maris ne correspond pas tout à fait à leur idée de la justice. Elles veulent que le cycle de la violence prenne fin, et elles veulent se sentir en sécurité. En outre, elles demandent certaines options tels le soutien en matière de réparation et le soutien dans la recherche d'autres moyens d'échapper à la violence.

“ Je ne recherche pas la vengeance. J'ai besoin que ce que j'endure s'arrête une fois pour toute. ”

—UNE FEMME VIVANT À MONROVIA

La loi et les femmes: la police et la justice hors de portée

Le passage en revue des systèmes judiciaires de la Côte d'Ivoire, du Libéria, et de la Sierra Leone montrent un aperçu de ce qu'endure une femme qui décide de rapporter un cas de violence domestique. Bien qu'il existe des réglementations en matière de violence domestique, elles ont en commun la faiblesse des forces de police et des services judiciaires, difficiles à atteindre en dehors des grandes villes et les frais exorbitants à payer. Par exemple, les femmes ne peuvent déposer plainte que si elles produisent un certificat médical qui atteste de ses blessures; document dont le coût reste exorbitant pour beaucoup de survivantes.

L'ECART (continu)

Peu nombreuses sont les femmes qui parlent de la violence domestique avec leurs amis et leur famille. Sans le soutien de la communauté, la majorité des femmes n'ont jamais eu recours aux services officiels de justice. Celles qui le font expriment leur grande frustration du fait que ni la police ni la justice ne satisfassent leur désir de justice, de protection et d'assistance. Dans le meilleur des cas, elles se voient coincées dans de longues procédures très coûteuses. Pis encore, est le fait que déclarer un cas de violence domestique mettra l'auteur dans une plus grande colère et renforcera la conviction des survivantes qu'elles n'ont aucun recours.

Certains policiers te disent: 'c'est à cause de ton comportement que ton mari te bat', ou 'D'accord, je le mets en prison pour ce qu'il a fait' mais dès que tu as le dos tourné, il est remis en liberté. Parfois même, l'homme corrompt les policiers'

—UNE FEMME VIVANT À VOINJAMA

Pour que les femmes voient le système judiciaire comme une option viable, il faudra qu'elles aient l'assurance que leurs cas seront traités avec tout le sérieux et qu'elles aient l'assistance nécessaires pour tenter une action légale. Même les personnes en charge de l'application de la loi qui sont sensibles à ces questions n'arrivent pas ou sont incapables d'apporter des réponses appropriées afin d'assister les survivantes.

Je me suis rendue au centre de protection des femmes et des enfants. Ils ont eu pitié de moi, une femme agent de police a même pris l'affaire en charge comme si j'étais sa propre fille et elle m'a dit qu'elle souhaitait que mon cas aille le plus loin possible. Je l'ai suppliée de ne pas aller trop loin parce que les gens m'ont dit que si mon mari allait en prison, je n'aurai pas à manger pour mes enfants. Alors, la policière s'est fâchée et m'a dit: ' Ok, si elle veut retourner, mettre sur son dos et la frapper jusqu'à ce que vous la tuiez, parce qu'elle ne veut pas m'écouter et qu'elle refuse d'aller plus loin, prends-la de nouveau et tue-là'

—UNE FEMME VIVANT À MONROVIA

Ce que les femmes pensent de la police et la justice n'est pas surprenant vu les nombreux défis auxquels les gouvernements doivent faire face en matière de discipline au sein des forces de sécurité ainsi qu'en matière de gestion des cas de violence domestiques. Souvent la police répondant à l'abus de partenaires gère ces cas sans avoir de connaissances

approfondies sur la question et sans que la survivante ne bénéficie du soutien de la communauté, sa famille et ses amis. Vu que la tâche est immense et que les pressions des bailleurs de fonds et des gouvernements pour avoir un plus grand nombre de poursuites judiciaires sont accrues, les besoins et les demandes des survivantes risquent de se dissiper à un niveau ou l'autre du processus.

Dans des pays comme les Etats-Unis, on rencontre beaucoup de ces mêmes défis. Là-bas des forces de police ont développé des moyens de lutter contre les violences en créant par exemple des unités spéciales contre la violence domestique qui intègrent le soutien et la protection de la survivante. L'autonomisation et l'implication des survivantes ainsi que la sensibilisation des communautés sont les éléments essentiels de ces approches. Les actions appuyées par les bailleurs de fonds pour les pays sortant de crises portent souvent aussi sur la mise en place de systèmes de police efficaces. Ces actions ont aussi fait des progrès importants au niveau de la création d'unités spéciales pour les femmes et les enfants, telles que les unités pour l'assistance aux familles de la police nationale de Sierra Leone. Toutefois, même avec de telles mesures, le niveau de formation et les ressources sont insuffisants pour répondre aux besoins complexes des cas de violence domestiques.

Les gouvernements doivent s'assurer de la fiabilité et l'efficacité de leurs systèmes judiciaires afin de garantir une meilleure prise en charge de la violence domestique. En outre, ils doivent encourager les initiatives et les services qui offrent une large gamme d'options aux femmes afin de satisfaire leurs besoins de sécurité et de justice.

LÉGISLATION SUR LA VIOLENCE DOMESTIQUE EN AFRIQUE DE L'OUEST

- | | |
|-----------------|--------------------------------|
| › Côte d'Ivoire | Pas de législation |
| › Libéria | Pas de législation |
| › Sierra Leone | Loi sur la violence domestique |

En 2007, la Sierra Leone a adopté une loi qui criminalise la violence domestique. Cette loi renforce la protection contre la violence domestique à travers une meilleure réponse de la police, les groupes de protection et le soutien aux victimes. Il n'existe aucune loi similaire ni au Libéria ni en Côte d'Ivoire.

Le rôle clé du soutien familial et communautaire

Si la police est souvent la dernière option à laquelle les survivantes ont recours, la première reste le soutien de la famille et des amis. Souvent, le soutien apporté à la survivante par le cercle immédiat peut faire la différence entre vivre dans la crainte ou avoir une aide qui pourrait leur sauver la vie. Si ce réseau informel peut apporter des conseils et du soutien, alors la survivante a plus de chances d'accéder à des services plus officiels; soins et assistance dans les centres de santé, centres sociaux, centres destinés aux femmes et assistance juridique.

Si les recherches de l'IRC menées en Côte d'Ivoire confirment le fait que les femmes rapportent des cas de violence d'abord à leurs proches (la mère, la sœur, le frère) et amis; toutefois, la qualité de l'aide varie. En Côte d'Ivoire, le conseil le plus répandu donné aux survivantes était de rester avec le partenaire abusif. Dans beaucoup des cas, la famille et les amis se proposent de résoudre le problème en discutant avec le partenaire ou en recherchant une assistance extérieure. Les avis des survivantes interrogées divergent fortement quant à l'efficacité de ce type d'interventions et des conseils en général.

Il existe d'immenses possibilités d'utiliser les réseaux informels pour apporter des réponses à la question de la violence domestique. Trop souvent, la peur et le sentiment de honte découragent celles qui pensent à chercher de l'aide. Le soutien de la communauté augmente les chances des survivantes d'obtenir le soutien dont elles ont besoin pour prendre des décisions dans leur propre intérêt et la tolérance générale observée autour de la violence domestique s'effrite. ■

“ Ils voulaient que nous allions en justice sur cette question. Mais pour le moment, je ne veux pas mêler les enfants à ces choses. Pour le moment, j'ai besoin d'une certaine forme d'intervention. Je veux juste un certain dialogue, ou que quelqu'un aille lui parler. ” —UNE FEMME VIVANT À FREETOWN



Les membres de la Commission rencontrent les membres d'une AVEC pour discuter des effets de l'autonomie financière sur la violence domestique; Blama, Sierra Leone.

LA DÉCISION D'ALLER EN JUSTICE N'EST PAS FACILE À PRENDRE

L'attitude de la police est un facteur déterminant dans l'accès de la survivante aux services de justice. Trop souvent, les agents de police justifient le fait qu'ils n'accordent pas grande attention aux accusations de violence domestique en soulignant que les survivantes qui portent plainte décident peu de temps après de ne pas aller plus loin. Toutefois, il faut noter que les femmes retirent leurs plaintes pour des raisons complexes: dépendance financière vis-à-vis de leurs agresseurs, les pressions familiales et culturelles, la crainte d'une recrudescence de la violence, la culpabilité ou une croyance que le conjoint changera. Ceci fait partie du cycle de la violence. Lorsque la police, les juges et magistrats n'accordent pas d'importance aux cas de violences domestiques, il y a de moins en moins de déclarations de cas de violence, et les femmes sont encore plus en danger.

RECOMMANDATIONS

Reconnaître la violence domestique comme une question humanitaire.

CHANGEMENTS AU NIVEAU DES ATTENTES

Financer les programmes de lutte contre la violence domestique lors de crises humanitaires.

CHANGEMENTS AU NIVEAU DES RESSOURCES

Elaborer des approches efficaces sur les dynamiques particulières rattachées à la violence domestique.

CHANGEMENTS AU NIVEAU DES PROGRAMMES

1 Reconnaître la violence domestique comme une question humanitaire

Les bailleurs, les agences des Nations Unies et les ONG doivent reconnaître la violence domestique comme une question importante de protection à inscrire dans les programmes d'intervention humanitaire. Dans des contextes de conflits ou de sortie de conflits en particulier, la violence domestique a été abordée comme une question de second rang; un problème connu mais considéré comme essentiellement culturel et adressé seulement dans les contextes d'actions de développement. De nombreuses directives internationales et stratégies des Nations Unies et des bailleurs, ne considèrent pas la violence domestique comme un problème de protection.¹² Cependant, les femmes ne peuvent pas attendre le retour de la paix et du développement pendant des années avant que des mesures soient prises pour lutter contre les violences qu'elles subissent dans leurs foyers. La communauté humanitaire doit veiller à ce que les dispositifs de lutte contre les violences faites aux femmes et aux jeunes filles reconnaissent la violence domestique comme un risque mortel, un problème urgent pendant et après des conflits et des catastrophes. Ceci exige des changements dans la définition des normes, des programmes et des ressources.

Philanthropes devraient reconnaître que la violence domestique contre femmes et filles est un des principaux obstacles à l'avancement des nations.

— **JENNIFER BUFFETT**,
Présidente, *NoVo Foundation*

LES AGENCES DES NATIONS UNIES DOIVENT:

- **Veiller** à ce que la violence domestique soit définie comme un problème de protection à inclure dans les stratégies et directives concernant les actions humanitaires. Cela concerne donc les stratégies de lutte contre les violences faites aux femmes de chacune des agences des Nations Unies ainsi que les politiques inter-agences.
- **Veiller** à ce que les initiatives sur le viol en contexte de conflit résultant des résolutions 1820, 1888, 1960 soient liées à une stratégie plus vaste traitant de l'ensemble des menaces contre la protection des femmes et des jeunes filles. Les stratégies de l'ONU doivent veiller à l'accès des femmes et des jeunes filles victimes de violence à une assistance de qualité qui répond à leurs besoins, quelque soit le profil de l'auteur de la violence.

LE GOUVERNEMENT AMÉRICAIN DOIT:

- **Inclure** des mesures pour la lutte contre la violence domestique dans ses stratégies d'assistance et de financement apportés en cas de désastres et en faveur des réfugiés.
- **Reconnaître** la violence domestique comme une question humanitaire dans la mise en œuvre de son plan national d'action en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité, à travers l'assistance humanitaire des Etats-Unis d'Amérique et le plaidoyer auprès des entités de l'ONU, les gouvernements hôtes et les bailleurs.
- **Accorder** la priorité aux besoins des femmes dans les initiatives gouvernementales sur la santé, l'alimentation et le VIH. Inclure des mesures spécifiques qui définissent la violence comme un obstacle majeur à l'accès des femmes aux bénéfices de telles initiatives.

2 Accroître le financement pour réduire l'ampleur du problème

Les programmes de lutte contre les violences faites aux femmes et aux jeunes filles bénéficient de peu de financements et sont en général des programmes ad'hoc. Peu de bailleurs ont des stratégies globales sur les violences faites aux femmes et aux jeunes filles et encore moins nombreux sont ceux qui font de la violence domestique une priorité. Elle demeure une question négligée au sein du secteur de la lutte contre les violences basées sur le genre qui reçoit peu de financement. Les bailleurs doivent intensifier de manière significative les financements accordés aux programmes de lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes et aux jeunes filles afin que les organisations puissent mettre en place des initiatives globales fortes qui traitent de la violence à la fois en dehors et à l'intérieur du foyer.

LE GOUVERNEMENT AMÉRICAIN DOIT:

- **Allouer** des ressources pour lutter contre les violences faites aux femmes et aux jeunes filles en temps de crises humanitaires, proportionnellement à l'ampleur du problème. Depuis 2010, les USA ont dégagé plus de \$17,5 millions en fonds d'assistance pour prévenir et faire face aux violences basées sur le genre, perpétrées en temps de conflit et catastrophes, et \$21,5 millions pour les crises liées aux réfugiés.¹³ Cependant, ce n'est qu'une infime partie des \$900 millions pour l'assistance en cas de catastrophe¹⁴ et \$1,5 milliard pour les crises liées aux réfugiées¹⁵ dégagées chaque année par le gouvernement américain.
- **Elaborer** une stratégie globale de prévention et réponse aux violences faites aux femmes et aux jeunes filles. Cette stratégie doit inclure la violence domestique et la reconnaître comme une question de développement et aussi une question humanitaire.
- **Veiller** à ce que les partenaires humanitaires intègrent des mesures spécifiques concernant la violence domestique dans les programmes de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles et en général dans toute initiative, dans les domaines de l'économie, la santé, l'éducation et l'Etat de droit.
- **Veiller** à ce que les appuis bilatéraux aux pays sortant de crise ou de catastrophe accordent une attention suffisante à la question de la violence domestique de sorte qu'elle soit traitée comme une grande menace pour la santé de la femme et un obstacle à son autonomie.

- **Renforcer** les capacités du personnel de l'Agence américaine pour le développement international (USAID) en matière de violences faites aux femmes et aux jeunes filles pour s'assurer de leurs capacités à orienter les partenaires, évaluer les propositions et suivre la mise en œuvre des programmes. Et à veiller à l'inclusion de la violence domestique dans ces actions.

“ La plupart des ministères et organismes américains n'assurent pas le suivi du coût ou le nombre de programmes de lutte contre les violences faites aux femmes et aux jeunes filles. Ainsi, les sommes annuelles investies par le gouvernement américain, ou les agences individuelles dans ces programmes restent difficiles à chiffrer. ”

— SELON UN RAPPORT DU CONGRÈS AMÉRICAIN ÉMIS EN 2011



Une mère dont l'IRC a financé les études avec son enfant; Telemu, Libéria.

RECOMMANDATIONS (continu)

3 Elaborer des approches efficaces de lutte contre la violence domestique au cours de crises humanitaires:

La plupart des programmes humanitaires ne sont pas destinés à la lutte contre la violence domestique. Ce type de violence étant très répandu, beaucoup de personnel humanitaire le rencontrent régulièrement sur le terrain et doivent y apporter des réponses sur place sans l'appui requis. Il est encore plus important pour les bailleurs et les organisations humanitaires d'y remédier en élaborant plus de directives sur la conception et la mise en œuvre de programmes plus efficaces afin de combler les besoins des femmes victimes de violence domestique.

LES BAILLEURS, LES ONG ET LES AGENCES DES NATIONS UNIES DOIVENT:

- **Elaborer** des documents d'orientation sur les réponses en matière de santé, de sécurité et aspects psychologiques qui sont adaptées aux besoins des survivantes de la violence domestique et reconnaître aussi les enjeux spécifiques liées aux crises humanitaires:
- **Ces orientations doivent:**
 - **Reconnaître** que les réponses spécifiques à la prise en charge clinique du viol ne prennent pas réellement en compte les besoins des survivantes de violence domestique. Les centres de santé peuvent être des points d'entrée pour des soins mais seulement s'ils ont des agents spécialisés et des procédures de dépistage de la violence domestique.
 - **Insister** sur le rôle des services psychosociaux en aidant les survivantes à briser le cycle de la violence. Les prestataires de ces services doivent être formés sur les stratégies d'engagement qui permettent de renforcer le pouvoir des femmes, des stratégies qui aident les survivantes à évaluer le danger et développer des plans de sécurité et des interventions qui répondent aux besoins psychosociaux et de sécurité des enfants qui vivent dans des foyers qui ont un vécu de violence domestique.
 - **Faire** face aux défis de sécurité dans les situations où la survivante veut quitter son partenaire. En particulier, il faut des orientations sur les normes vers des lieux sûrs et des abris adaptés aux milieux les plus affectés par la guerre ou dévastés par une catastrophe.
- **Veiller** à l'implication des survivantes en tant que partie prenante très significative dans la conception et la mise en œuvre des programmes de lutte contre la violence domestique. La participation des femmes est un principe fondamental dans ces initiatives.
- **Inclure** les initiatives qui visent à changer les normes et attitudes sociales dans les programmes humanitaires au lieu de les confiner exclusivement dans les programmes de développement.
- **Veiller** au renforcement de l'autonomisation de la femme dans les programmes qui visent à travailler avec les hommes sur les violences faites aux femmes. Les bailleurs investissent de plus en plus dans les programmes qui travaillent avec les hommes ; mais trop souvent les femmes restent marginalisées. Il est nécessaire d'aborder le risque de renforcer l'inégalité des femmes en travaillant avec les hommes et mettre en place de mécanismes pour assurer que ce travail soit redevable.
- **Inclure** les services dans les approches de prévention en reconnaissant que lorsqu'une femme décide de signaler un cas de violence, les services d'assistance ont la responsabilité d'y faire face avant que cela n'empire.
- **Offrir** des opportunités économiques aux femmes pour améliorer leur situation économique et en même temps s'attaquer à la violence domestique en tant qu'obstacle majeur au contrôle de leurs nouveaux revenus par les femmes.
- **Définir** une approche plus complète afin que la justice offre de meilleures opportunités de poursuites judiciaires et répondre aux besoins des survivantes (meilleure protection, support et options). Cette approche devrait insister sur:
 - Le soutien aux femmes qui souhaitent poursuivre en justice;
 - Le rôle de la communauté et des réseaux sociaux dans la lutte contre la violence domestique;
 - Des approches efficaces pour la protection des survivantes contre leurs partenaires violents.
 - Des sessions de formations dans le secteur de la justice: les policiers, les juges, les avocats...
 - Des cadres juridiques forts qui défendent les droits de la femme. ■

RECOMMANDATIONS: CÔTE D'IVOIRE

La législation ivoirienne date de 1981, elle contient quelques articles sur la protection des femmes contre la violence physique et l'abandon par l'époux et en 1998 un amendement a été ajouté qui réprime le mariage forcé et /ou précoce, le harcèlement sexuel et les mutilations génitales féminines. En dépit de quelques avancées sous l'action des femmes, il n'existe pas de loi spécifique à la violence domestique et les lois existantes sont peu appliquées.

En 2000, le gouvernement a entrepris des initiatives qui ont ciblé les violences faites aux femmes et aux jeunes filles et en 2010, un plan national d'action triennal se fondant sur la résolution 1325 du conseil de sécurité de l'ONU, a été adopté. Ce plan national traite d'un certain nombre de questions liées à la protection des femmes et sa participation aux différents processus de paix. Actuellement, 70 centres sociaux publics apportent des services d'assistance et de conseil psychosocial à l'intention des femmes et des enfants. Cependant, les ressources allouées par le Ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant sont insuffisantes. En plus, la réforme actuelle du système judiciaire est plus axée sur les questions commerciales et d'investissement et de surcroît le système judiciaire actuel n'est pas assez équipé pour traiter les cas de violence domestique.



Des femmes participant au lancement d'une campagne de marketing social contre la violence domestique; Abidjan, Côte d'Ivoire, Mars 2012.

Mesures recommandées pour le gouvernement de la Côte d'Ivoire:

- ▶ **Voter** une loi sur la violence domestique et fournir des ressources pour s'assurer que ce soit mise en œuvre.
- ▶ **Réviser** les lois existantes de sorte à les rendre conformes avec les conventions internationales ratifiées par la Côte d'Ivoire.
- ▶ **Veiller** à la mise à disposition de ressources et à la capacité du système judiciaire à protéger les droits des femmes et rendre justice dans les cas de violence domestique.
- ▶ **Créer** des centres de conseils en faveur des survivantes de violence domestique.
- ▶ **Instaurer** une politique de gratuité des certificats médicaux pour les survivantes de violence domestique.
- ▶ **Accroître les fonds** alloués au Ministère de la Famille de la femme et de l'enfant et au Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Solidarité en leur qualité de chef de file dans la lutte contre la violence domestique.
- ▶ **Insérer** des modules sur les violences faites aux femmes y compris la violence domestique dans les programmes de formation des agents de police, de la gendarmerie, les enseignants, les médecins et les travailleurs sociaux.
- ▶ **Mettre en place** des structures de gestion intégrée adressées aux victimes de violence logées dans les locaux de la police, la gendarmerie, les centres sociaux et les centres de santé.
- ▶ **Mettre** à disposition un numéro vert pour des informations sur les services disponibles pour les femmes victimes de violence domestique.

RECOMMANDATIONS: LIBERIA

Le gouvernement du Libéria, avec l'appui du système des Nations Unies et les bailleurs de fonds, a fait de la lutte contre les violences basées sur le genre une priorité essentielle. Dès sa prise de fonction, la Présidente Ellen Johnson Sirleaf a œuvré pour le vote de la loi sur le viol et en 2008, le gouvernement a mis en place une cour spéciale (Cour E) pour juger les cas de violences sexuelles.

Tandis que la violence domestique est en théorie considérée comme une priorité, elle n'a pas été prise en compte par les réformes législatives. Au Libéria, il n'existe pas de loi sur la violence domestique comme il en existe sur le viol.

Il existe une section en charge de la protection de la femme et l'enfant au sein de la Police National du Libéria. Cette section comprend une unité dédiée à la violence domestique mais elle ne bénéficie pas d'assez de ressources. En outre, sans une législation plus forte sur la violence domestique, la police ne peut pas traiter de manière efficace les cas de violence conjugale. Le Ministère du genre et du développement a élaboré un Plan national d'action sur la violence basée sur le genre qui vise à coordonner l'action gouvernementale. Cependant, les stratégies générales concernant la violence basée sur le genre ne sont pas toujours adaptées aux dynamiques spécifiques de la violence domestique.

Mesures recommandées pour le gouvernement du Libéria:

- › **Voter** une loi sur la violence domestique et consacrer des ressources pour son application effective
- › **Consulter** les femmes dans la conception et l'application de lois sur la violence domestique de sorte à ce qu'elles reflètent les idées des femmes.

- › **Inclure** la violence domestique dans le plan national d'action sur les VBG. Veiller à l'adéquation des stratégies en matière de santé, de protection, de prise en charge psychosociale et légale, avec les besoins spécifiques des survivantes de violence domestique.
- › **Assurer** la participation active des femmes dans la conception et la mise en œuvre de programmes de lutte contre la violence domestique, spécifiquement sur les réponses légales, psychosociales et sur le plan de la sécurité et de la protection.
- › **Apporter** les ressources nécessaires à l'unité de la protection de la femme et de l'enfant de la police nationale et lui permettre de mener à bien ses missions.
- › **Appuyer** les programmes qui visent à la réduction de la dépendance des femmes vis-à-vis des hommes et qui favorisent l'autonomie financière des femmes.
- › **Travailler** en partenariat avec la société civile; initier des campagnes et programmes qui visent à changer les normes et attitudes sociales à propos de la violence domestique.

La Présidente Ellen Johnson Sirleaf a remercié la Commission pour notre campagne sur la violence domestique; mais nous aurions dû la remercier à notre tour. Nous avons été sensibilisés par les récits de vécu de la violence des femmes. Les organisations humanitaires devraient s'attaquer à cette question qui est très répandue.

— **SUSAN DENTZER**, Rédactrice en chef, *Health Affairs*

RECOMMANDATIONS: SIERRA LEONE

La Sierra Leone est le seul pays parmi les trois de cette étude à avoir une loi sur la violence domestique. Votée en 2007, la loi sur la violence domestique (Domestic Violence Act) a établi les droits fondamentaux des femmes dans le foyer et des droits pour les survivantes tels les soins médicaux gratuits.

La Sierra Leone a un Plan national d'action sur la violence basée sur le genre, coordonné par le Comité national de lutte contre la VBG, co-présidé par le Ministère des affaires sociales et la police sierra léonaise. Une unité spéciale au sein de la police '*Family Support Unit*' est en charge des questions familiales dont la violence domestique.

En dépit des cadres légaux et politiques, de gros obstacles demeurent quant à l'accès adéquat des survivantes à des services et à la protection. Le Ministère des affaires sociales se voit allouer seulement 1% du budget total du gouvernement; en outre, il n'y a que 50 travailleurs sociaux agréés.¹⁶ Les soins de santé gratuits sont difficilement disponibles pour les survivantes car la loi n'est pas appuyée par une politique de soins gratuits, il y a très peu d'abris pour les survivantes en attente de protection immédiate. La loi sur la violence domestique est peu respectée surtout en zone rurale où les chefs locaux tranchent les cas selon la coutume et cela très souvent au détriment des femmes et quelquefois en violation avec la loi. Beaucoup d'unités de police ne sont pas outillées pour la gestion des cas de violence domestique, la survivante qui veut engager les poursuites est freinée par les coûts élevés. Il y a un manque de personnel général, ce qui ralentit le processus et conduit même certaines à retirer leur plainte souvent à cause de la pression de la famille. La femme peut aussi rencontrer des obstacles d'ordre économique si le mari qui est le support financier principal de la famille est arrêté par la police.

C'est toujours la femme qui sort désavantagée, que le cas soit réglé par la justice moderne ou par les coutumes traditionnelles.

— HON. STEPHEN J. GAOJIA

Ministre sierra léonaise des affaires sociales

Mesures recommandées pour le gouvernement de Sierra Leone:

- **Mettre en œuvre et faire** appliquer la loi sur la violence domestique et veiller à sa bonne compréhension par les autorités locales, les chefs traditionnels et les leaders communautaires.
- **Intégrer** les groupes de femmes afin qu'elles connaissent bien leurs droits.
- **Etablir** des partenariats avec la société civile, intégrer les hommes, les leaders, les institutions communautaires et les médias afin de changer les habitudes et attitudes qui font passer la violence domestique comme un fait normal.
- **Engager** la responsabilité des agences gouvernementales dans la lutte contre la violence domestique.
- Le Ministère de la santé doit **élaborer** une politique de santé qui assure la gratuité des soins pour les survivantes de violence domestique dans tous les centres de santé et hôpitaux publics.
- Le Ministère de l'éducation doit **intégrer** des modules sur la violence domestique dans les programmes de formation des enseignants et les programmes scolaires.
- **Accroître** le budget du Ministère des affaires sociales afin de mieux traiter la question de la violence domestique.
- **Mettre** à disposition des logements pour courts ou long séjours en faveur des survivantes qui ne souhaitent pas retourner dans leur foyer, en particulier au travers de réseaux communautaires.
- Le Ministère de la justice doit **veiller** à la bonne qualification du personnel pour une bonne prise en charge des cas de violence domestique.

ANNEXES:

BIOGRAPHIES DES MEMBRES DE LA COMMISSION

Jennifer Buffett

Présidente de NoVo Foundation

Dans sa fonction de Présidente de NoVo Foundation, Jennifer Buffett est responsable pour la création et la surveillance de la vision, la stratégie et des programmes. Elle est aussi chef de liaison avec les autres fondations et ONG. Elle est Co-présidente du Conseil d'Administration avec son mari, le compositeur producteur Peter Buffet. A travers NoVo Foundation, elle œuvre au bien-être et à l'autonomie des femmes et des jeunes filles à travers le monde. En décembre 2009, Jennifer et Peter ont été nominés dans les 25 meilleurs philanthropes de la liste Barron.

Ted Bunch

Co-fondateur de A Call to Men

Ted Bunch est le co-fondateur de A Call to Men: L'association nationale des hommes et des femmes engagés dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Ted est reconnu sur la scène nationale et internationale pour son expertise dans l'engagement des hommes en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes. Il est engagé dans la responsabilisation des sociétés envers la fin des violences faites aux femmes. Ted est un universitaire au Département d'Etat. Il a été nommé par Ban Ki Moon comme membre du comité UNiTE, un réseau international de leaders qui luttent contre les violences faites aux femmes. Rick Houston, Formateur à A Call to Men, a effectué le voyage en Afrique de l'Ouest en mars 2012 au nom de l'organisation.

Susan Dentzer

Rédactrice en chef de Health Affairs; Analyste des politiques de santé, The NewsHour sur PBS; Surveillant Général, International Rescue Committee

Susan Dentzer est rédactrice en chef de Health Affairs, magazine spécialisé sur la santé aux Etats-Unis et dans le monde. Elle est l'une des journalistes les plus respectée dans le domaine des politiques de santé. Elle anime un programme sur PBS NewsHour, et est souvent invitée et commentatrice sur des programmes de radio publics tels: This American Life et The Diane Rehm Show. Mme. Dentzer est membre élu de The Institute of Medicine, la section santé de the National Academy of Sciences, et de the Council on Foreign Relations.

Zeinab Eyega

Fondatrice et Directrice de Sauti Yetu

Mme Eyega est Directrice de Sauti Yetu, organisme communautaire à but non lucratif engagé dans la mobilisation des femmes africaines de la diaspora pour l'amélioration de leurs conditions d'existence, le renforcement de la cellule familiale et le développement des communautés. Elle est responsable pour le fonctionnement quotidien des organisations et leur développement stratégique. Elle œuvre à la fois en Afrique (Soudan, Kenya, Ouganda, RDC) et au sein des communautés d'immigrants et de réfugiés aux USA. Elle est engagée à l'avancement des femmes et filles et a été récompensé par «le Soros Community Fellowship Award en 2004 et par le Maire de New York Bloomberg» Ramatu Bangura, Directrice de programme à Sauti Yetu, a effectué le voyage en Afrique de l'Ouest en Mars 2012 au nom de l'organisation.



Les membres de la Commission de l'IIRC sur la violence domestique en Afrique de l'Ouest avec le personnel de l'IIRC et des policiers de Kenema. Photo prise devant le commissariat de police; Sierra Leone, Mars 2012.

Pat Mitchell

Présidente/Directrice de The Paley Center for Media

De correspondante à productrice et maintenant Présidente de PBS; la carrière de Pat Mitchell se caractérise par sa vision des médias comme une force capable de changer les attitudes. Elle a reçu plusieurs nominations dont 44 Emmy Awards, 5 Peabodys et 2 Academy Awards ainsi que des récompenses telles que: the Sandra Day O'Connor Award for Leadership et the Women in Cable and Telecommunications Woman of the Year Award. Mme Mitchell est membre de plusieurs Conseils d'Administrations dont the Sundance Institute, the Mayo Clinic, VDAY (organisation de lutte contre les violences faites aux femmes), Human Rights Watch. Elle est aussi membre de the Council on Foreign Relations et the International Women's Forum. Enfin, elle est directrice de AOL. Pat Mitchell a été nommée sur la liste Newsweek 2011 des 150 femmes qui ont fait bouger le monde.

Dipak Naker

Co-fondateur et Co-directeur de Raising Voices

Dipak Naker est Co-fondateur et Co-directeur de Raising Voices, il dirige les travaux de prévention des violences faites aux enfants. Il est aussi co-fondateur de Center for Domestic Violence Prevention, il est membre du conseil d'administration de plusieurs organisations dont Twaweza. M. Naker est un facilitateur en matière de processus de renforcement de capacités. Il a été consultant pour plusieurs agences. Il a conçu une campagne multimédia pour la prévention de la violence faite aux enfants en Ouganda, il est l'auteur de plusieurs publications dont «Good School Toolkit» qui est utilisé dans plus de 500 écoles. M. Naker est un homme qui est passionné par la conception de moyens pratiques de lutte contre les violences faites aux enfants.

BIOGRAPHIES (continu)

George Rupp

Président et PDG, International Rescue Committee

George Rupp a été président de l'International Rescue Committee depuis juillet 2002. Dans le rôle de directeur général, Dr. Rupp supervise les opérations humanitaires et de développement de l'organisation dans plus de 40 pays et des programmes de réinstallation et d'aide pour réfugiés aux États-Unis. Avant de rejoindre l'IRC, le Dr. Rupp a été président de Columbia University. Né dans le New Jersey de parents immigrés, Dr. Rupp a étudié et a mené des recherches pendant de longues périodes en Europe et en Asie. Il est l'auteur de nombreux articles et de cinq livres, y compris *Globalization Challenged: Commitment, Conflict, and Community* (2006). Il a servi comme président de l'Association des Universités Américaines (Association of American Universities), et actuellement est sur les conseils du Comité pour le développement économique (Committee for Economic Development), le Council on Foreign Relations, le Henry Luce Foundation, l'Institut pour l'éducation internationale (Institute for International Education) et le Josiah Macy, Jr. Foundation, et sert comme co-président pour la U.S. Global Leadership Coalition

Pamela Shifman

Directrice, Initiatives for Girls and Women, Fondation NoVo

Pamela Shifman est devenue directrice d'Initiatives for Girls and Women (Initiatives pour les filles et les femmes) en mai 2008 à la fondation NoVo où elle dirige l'action de l'organisation pour promouvoir l'autonomisation des adolescentes et éradiquer les violences faites aux filles et aux femmes. Avant d'intégrer NoVo, elle a travaillé pour l'UNICEF où elle était le fer de lance de l'organisation dans la lutte contre la violence sexiste et le soutien aux victimes, particulièrement dans des zones de guerre comme le Darfour, le Soudan et l'est du Congo. Pamela a également été la coprésidente de la campagne de "Protection contre l'exploitation et les abus sexuels" menée par l'ONU et elle était un des membres fondateurs de la campagne "Action contre les violences sexuelles" également menée par l'ONU. Avant de travailler pour l'ONU, Pamela était directrice co-exécutive de Equality Now, et conseiller juridique auprès de l'ANC Parliamentary Women's Caucus (Les femmes parlementaires du Congrès national africain).

Rick Houston*

Instructeur, A Call to Men

Rick est un éducateur spécialisé dans la prévention et un coordinateur de Coordinated Community Response Team (Équipe d'Intervention Coordinée Communautaire) pour la prévention de la violence conjugale. Sa mission est d'encourager les intervenants locaux à développer une réponse coordonnée dans la communauté pour prévenir les violences faites aux femmes.

* Représentant de A Call to Men Ted Bunch qui n'a pas pu se déplacer est membre de la commission d'A Call for Men.

Ramatu Bangura*

Directrice de programme, Sauti Yetu

Ramatu Bangura est directrice de programme à Sauti Yetu, son champ d'expertise est le travail avec les jeunes et l'élaboration de programmes pour les adolescentes à risque. Elle a travaillé en tant que coordinatrice de sensibilisation et d'éducation à GEMS et également comme directrice de l'éducation communautaire au centre des victimes de viols à Washington ou encore en tant que bénévole pour Peace Corp auprès des jeunes et des familles à risque au Costa Rica.

* Représentant de Sauti Yetu Zeinad Eyega qui n'a pas pu être présente, est membre de la commission de Sauti Yetu

DE L'IRC:

Heidi Lehmann

Directrice, Protection et autonomisation des femmes, International Rescue Committee

Avec environ 15 années d'expérience en Afrique, en Asie et aux États-Unis, Heidi Lehmann est une experte de renommée internationale dans le domaine des violences faites aux femmes et aux filles dans les zones de guerre. Son travail l'a emmenée dans des endroits qui ont été particulièrement touchés par la guerre ou les catastrophes naturelles dernièrement comme notamment au Darfour, en République Démocratique du Congo, en Haïti, au Libéria et en Sierra Leone. Mme Lehmann dirige l'unité de la protection et l'autonomisation des femmes à l'IRC où elle met en œuvre des politiques, des programmes et des campagnes majeurs pour lutter contre les violences faites aux femmes et aux filles. Elle passe plus de la moitié de son temps sur le terrain où elle a appris au contact des femmes et des filles que l'IRC soutient et où elle a travaillé avec le personnel et les partenaires de l'IRC dans les 17 pays où l'organisation intervient contre la violence.

Elisabeth Roesch

Responsable du plaidoyer pour la protection et de l'autonomisation des femmes, International Rescue Committee

Basée à New York, Elisabeth est chargée de la campagne mondiale de l'IRC qui souhaite que les violences faites aux femmes restent une priorité dans les politiques et les programmes humanitaires. Elisabeth fournit également un soutien aux causes locales et nationales défendues par les programmes de l'IRC en Sierra Leone, au Libéria, en Côte d'Ivoire et en République Démocratique du Congo (RDC). Avant d'intégrer l'équipe de l'IRC, Elisabeth a travaillé pour CARE à l'est du Congo où elle a conçu et lancé des programmes contre les violences sexistes pour venir en aide aux femmes et aux filles exilées au nord de la province de Kivu. Elle a également travaillé en Tanzanie et en Ouganda pour des programmes pour la jeunesse et la construction de la paix. Elle a également travaillé de nombreuses années à New York sur un projet de recherche sur la migration internationale.

Carrie Welch

Senior Vice Présidente, Relations externes, International Rescue Committee

Carrie a pris ses fonctions à l'IRC en 2008 dans un poste alors nouvellement créé qui consiste à superviser tous les aspects des relations externes comme notamment le développement, la communication, le marketing et la communication informatique. Avant d'intégrer l'IRC, Mme Welch a exercé la fonction de première vice-présidente du service des communications à Lowe Worldwide, où elle était responsable des stratégies de communications internes et externes à travers un réseau de 86 agences. Mais avant même d'avoir occupé ce poste, Mme Welch était vice présidente de la communication à Time Inc. Business and Finance Network où elle était responsable de la communication pour les magazines économiques et le site internet de la compagnie (CNNMoney.com). Elle a de par ailleurs contribué au lancement de ce site en 2005. Elle était coprésidente du "sommet des femmes les plus puissantes" organisé par FORTUNE où elle agit encore en tant que membre du conseil et où elle a joué un rôle prépondérant dans le lancement de FORTUNE /Département d'État.

Une maison dans laquelle
une femme ne se sent pas en
sécurité n'est pas un foyer.

— **JACINTA MAINGI**

Coordinateur du secteur Protection et
Autonomisation de la Femme, IRC Liberia

ANNEXE:

BIBLIOGRAPHIES

- Black, M., Basile, K., Breiding, M., Smith, S., Walters, M., Merrick, M., et al. (2011). The National Intimate Partner and Sexual Violence Survey (NISVS): 2010 Summary Report. Atlanta, GA: National Center for Injury Prevention and Control, Centers for Disease Control and Prevention; 2011.
- Blanchfield, L., Margesson, R., Salaam-Blyther, T., Serafino, N. & Wyler, L. S. (2011). International Violence Against Women: U.S. Response and Policy Issues. Washington, DC: Congressional Research Service.
- Bureau of Population, Refugees, and Migration. (2012). FY 2012 Bureau Strategic Plan Summary. Washington, DC: U.S. Department of State.
- Duvvury, N., Grown, C. & Redner, J. (2004). Costs of Intimate Partner Violence at the Household and Community Levels: International Center for Research on Women.
- Eriksson Baaz, M. & Stern, M. (2009). Why Do Soldiers Rape? Masculinity, Violence and Sexuality in the Armed Forces in the Congo (DRC). *International Studies Quarterly*, 53, 495-518.
- Farouk, S. A. (2005). Violence against women: A statistical overview, challenges and gaps in data collection and methodology and approaches for overcoming them. Paper presented at the Expert Group Meeting of the U.N. Division for the Advancement of Women, April 11-14, 2005.
- Garcia-Moreno, C., Jansen, H., Ellsberg, M., Heise, L. & Watts, C. (2005). WHO Multi-country Study on Women's Health and Domestic Violence against Women: Initial results on prevalence, health outcomes and women's responses. Geneva: World Health Organization.
- Heise, L. L., Pitanguy, J. & Germain, A. (1994). *Violence Against Women: The Hidden Health Burden*. Washington, DC: The World Bank.
- Heise, L., M. Ellsberg and M. Gottemoeller. *Ending Violence Against Women*. Population Reports, Series L, No. 11. Baltimore: Johns Hopkins University School of Public Health, Population Information Program
- Hindin, M., Kishor, S. & Ansara, D. (2008). *Intimate Partner Violence among Couples in 10 DHS Countries: Predictors and Health Outcomes*. Calverton, MD: Macro International Inc.
- Horn, R. (2010). *Women's Perceptions of Intimate Partner Violence in West Africa: A report on a qualitative study*: International Rescue Committee.
- Hossain, M., Zimmerman, C., Kiss, L. & Watts, C. (2010). Violence against women and men in Ivory Coast: A cluster randomized controlled trial to assess the impact of the 'Men & Women in Partnership' intervention on the reduction of violence against women and girls in rural Ivory Coast - Results from a community survey. London, UK: London School of Hygiene & Tropical Medicine (LSHTM).
- Inter-Agency Standing Committee (IASC). (2005). *Guidelines for Gender-based Violence Interventions in Humanitarian Settings*: IASC.
- Jewkes, R. K., Dunkle, K., Nduna, M. & Shai, N. (2010). Intimate partner violence, relationship power inequality, and incidence of HIV infection in young women in South Africa: a cohort study. *The Lancet*, 376(9734), 41-48.
- Kelly, J. (2010). *Rape in War: Motives of Militia in DRC*. Washington, DC: United States Institute of Peace.
- Krug, E. G., Dahlberg, L. L., Mercy, J. A., Zwi, A. B. & Lozano, R. (2002). *Violence by intimate partners*. *World report on violence and health*, 87-122.
- Max, W., Rice, D., Finkelstein, E., Bardwell, R. & Leadbetter, S. (2004). The Economic Toll of Intimate Partner Violence Against Women in the United States. *Victims and Violence*, 19(3), 259-272.
- National Center for Injury Prevention and Control. (2003). *Costs of Intimate Partner Violence Against Women in the United States*. Atlanta, GA: Centers for Disease Control.
- Office of U.S. Foreign Disaster Assistance (OFDA). (2010). *Annual Report for Fiscal Year 2010*. Washington, DC: U.S. Agency for International Development (USAID).
- Shamu, S., Abrahams, N., Temmerman, M., Musekiwa, A. & Zarowsky, C. (2011). A Systematic Review of African Studies on Intimate Partner Violence against Pregnant Women: Prevalence and Risk Factors. *PLoS One*, 6(3).
- The White House. (2011). *United States National Action Plan on Women, Peace, and Security*. Retrieved from http://www.whitehouse.gov/sites/default/files/email-files/US_National_Action_Plan_on_Women_Peace_and_Security.pdf.
- UNHCR Division of International Protection. (2011). *Action against Sexual and Gender-Based Violence: An Updated Strategy*.
- Walby, S. (2004). *The Cost of Domestic Violence*. United Kingdom: Women and Equality Unit.
- Walby, S. (2005). *Improving the statistics on violence against women*. Paper presented at the Expert Group Meeting of the U.N. Division for the Advancement of Women, April 11-14, 2005.
- Walby, S. (2009). *The Cost of Domestic Violence: Up-date 2009*. Lancaster, UK: Lancaster University.
- Watts, C. & Mayhew, S. (2004). *Reproductive Health Services and Intimate Partner Violence: Shaping a Pragmatic Response in Sub-Saharan Africa*. *International Family Planning Perspectives*, 30(4), 207-213.
- Wood, E. (2009). *Armed Groups and Sexual Violence: When is War-time Rape Rare? Politics and Society*, 37(1), 131-161.

BAS DE PAGE

- ¹ (Heise, L., M. Ellsberg and M. Gottemoeller, 1999)
- ² Ce rapport portera sur trois pays de l'Afrique de l'Ouest dans lesquels L4IRC conduit des programmes sur les violences faites aux femmes et aux jeunesfilles : la Côte d'Ivoire, le Libéria et la Sierra Leone. Le terme Afrique de l'Ouest dans ce rapport renvoie à ces trois pays.
- ³ Système de gestion des données sur les VBG (GBV IMS).
- ⁴ IRC Violence Against Women Data Management System (VAW DMS). Statistiques obtenues en Côte d'Ivoire, au Libéria et en Sierra Leone de janvier 2010 à juin 2011. Elles ne prennent pas en compte les données de trois centres d'orientation en Sierra Leone sur les violences sexuelles appuyés par l'IRC. Les données de la Sierra Leone proviennent de sites sans les centres ciblés vers un groupe particulier de survivants.
- ⁵ Hossain, et al., 2010.
- ⁶ IRC VAW DMS. IRC a noté une augmentation de 43% des cas de violence domestique entre janvier 2010 et juillet 2011, comparé au six mois précédents.
- ⁷ Voir Heise, Pitanguy, & Germain (1994), Garcia-Moreno, Jansen, Ellsberg, Heise, & Watts (2005) et Hindin, Kishor, & Ansara (2008) comme exemples.
- ⁸ Voir Black et al. (2011) et Krug, Dahlberg, Mercy, Zwi, & Lozano (2002).
- ⁹ IRC VAW DMS, janvier 2011 à juillet 2011.
- ¹⁰ Voir Farouk (2005), Walby (2005), et Hossain (2010).
- ¹¹ Les exemples comprennent Kelly (2010), Eriksson Baaz & Stern (2009), et Wood (2009).
- ¹² Voir les Directives IASC the Inter-Agency Standing Committee (IASC) Guidelines on GBV in Humanitarian Settings (2005), UNHCR's Action to Address SGBV: An Updated Strategy (2011) et the U.S. National Action Plan on Women, Peace and Security (The White House, 2011) Bien que tous ces documents abordent la question de la violence domestique, la violence sexuelle reste la question humanitaire prioritaire.
- ¹³ Voir U.S. National Action Plan (NAP) on Women, Peace and Security (The White House, 2011). Ces chiffres sont ceux du NAP et ne représentent que la somme totale des investissements américains dans ce secteur 2011 Congressional Research Service report, International Violence Against Women: U.S. Response and Policy Issues (Blanchfield, Margesson, Salaam-Blyther, Serafino, & Wyler).
- ¹⁴ Office of U.S. Foreign Assistance (OFDA) Annual Report for Fiscal Year 2010. \$855 million in disaster assistance provided.
- ¹⁵ Bureau of Population, Refugees, and Migration (2012), "FY 2012 Bureau Strategic Plan Summary." Ceci représente les 1,3 milliards de dollars dans l'aide extérieure durant l'exercice 2010 plus 165 millions de dollars de supplémentaire de non guerre.
- ¹⁶ 1% du budget et moins de 50 travailleurs sociaux agréés (Réunion avec le Ministère de la protection sociale, le 17 mars 2012)

REMERCIEMENTS

Auteur:
Elisabeth Roesch

Editeur:
Jen Ziegler

Recherches:
Ashley Hunt

Photos:

COUVERTURE: Chris deBode/SV; INTÉRIEUR DE COUVERTURE: Global Crescendo/L'IRC; p.2: Yolanda Barbera/L'IRC; p.11, 28: Elisabeth Roesch/L'IRC; p.13: Melissa Winkler/L'IRC; p.15, 19, 23, 27 COUVERTURE ARRIERE: Heidi Chase/L'IRC; p.17: Aubrey Wade/L'IRC



Des femmes participant au lancement d'une campagne de marketing social contre la violence domestique; Abidjan, Côte d'Ivoire, Mars 2012.

UNE VOIX VENANT D'AFRIQUE DE L'OUEST

Voici l'histoire d'une fille de 21 ans qui vit dans les bidonvilles surpeuplés de West Point à Monrovia. Orpheline, elle a peu de choix pour s'occuper d'elle-même et de ses enfants après avoir été violentée par son conjoint.

Il dit alors: 'Tu vas souffrir cette nuit' et moi j'ai dit: 'quelle souffrance?'. Il me répondit: 'Tu ne sais pas?' et moi je dis: 'je n'en sais rien, à moins que tu me le dises'. Pendant qu'on parlait, il a pris la machette et a commencé à me taillader. Il a envoyé la machette sur mon visage, voici la cicatrice. J'ai levé mes mains pour me protéger et il m'a coupé les doigts. Il me battait, il me tailladait et moi je criais. Son père était dehors, j'ai crié: ' Koko viens, ton fils est en train de me tuer, Koko', mais personne! personne n'est venu'

Ensuite, j'ai été conduite à l'hôpital, là-bas, on ne pouvait pas s'occuper de moi. C'est ainsi que le WAG (groupement de femmes appuyé par l'IRC) est intervenu. Elles ont pu collecter de l'argent et j'ai été emmenée à un plus grand hôpital...les blessures étaient tellement graves qu'on ne pouvait pas faire de point de suture. Alors, on m'a amené à l'hôpital JFK où on m'a traitée. Les sœurs du WAG me rendaient visite tous les jours. L'IRC et les WAG ont partagé les frais. J'y ai passé 2 semaines et je suis retournée à la maison.

Mon mari était en prison. A chaque fois que je me rendais à la prison pour suivre l'affaire, on me disait : 'nous allons le juger...nous faisons l'enquête...on verra demain' ils ne cessaient de renvoyer la comparution parce que son oncle travaille au tribunal. Son oncle a payé et il est sorti.

Pendant qu'il était en prison, son père a promis de s'occuper de l'enfant; lorsque son fils est sorti de prison, il a refusé de me donner l'argent qu'il avait promis. A présent je n'ai pas d'argent pour m'occuper des deux enfants.



Des femmes qui fournissent soutien aux survivants à un centre pour femmes soutenu par l'IRC dans la zone de West Point de Monrovia, Libéria.

Hier ma fille est tombée malade, elle avait des convulsions, je l'ai emmenée à la pharmacie, elle avait la fièvre, ils m'ont demandé L\$800. Je leur ai dit que je n'avais pas d'argent. Je les ai supplié de soigner l'enfant et que je viendrais payer le lendemain si j'avais l'argent.

A présent je n'ai aucune famille pour me venir en aide. Je vis chez une amie. Mon père est décédé en 1990 et ma mère cinq ans plus tard. Mon père avait deux enfants, mon aîné est décédé. Je n'ai plus personne.



“ Il faut une femme forte
derrière un homme qui
veut réussir dans la vie.

Arrêtez la violence
contre nous, nous les
femmes le droit de la
femme. C'est les droits
de l'homme pour tous.

Ne méprisez pas les
femmes elles savent faire
ce que les hommes font!

Arrêtez la violence
contre nous, nous les
femmes le droit de la
femme. C'est les droits
de l'homme pour tous. ”

“Lorsqu'il s'agit des violences faites aux femmes;
nous revendiquons avec des chants”

— **UNE MEMBRE DE WOMEN'S ACTION GROUP**, Kenema, Sierra Leone

International Rescue Committee
NEW YORK | WASHINGTON, DC | LONDON | BRUSSELS | GENEVA | NAIROBI | BANGKOK

From Harm to Home | Rescue.org

